

# Trame Verte et Bleue

Comme les humains, les différentes espèces animales et végétales ont besoin de se déplacer, de se nourrir, de se reproduire et de se reposer. L'urbanisation, la déforestation, l'agriculture intensive, la pollution, la surexploitation des ressources naturelles ont entraîné la fragmentation, la dégradation, la disparition des habitats des espèces animales et végétales, et par conséquent le déclin de la biodiversité<sup>(1)</sup>. Les rapports du WWF basés sur l'étude de près de 21.000 populations de mammifères, oiseaux, amphibiens, reptiles et poissons montrent une chute moyenne de 68 % de ces populations entre 1970 et 2016<sup>(2)</sup>.

En 2009, pour lutter contre le déclin de la biodiversité, le Grenelle de l'Environnement, a inscrit dans le droit français la création de la trame verte et bleue. Le but est de restaurer les milieux naturels qui permettent à la faune et à la flore de circuler et d'interagir.

La trame verte et bleue est constituée d'un ensemble de « continuités écologiques<sup>(3)</sup> » sorte de réseaux où les « réservoirs de biodiversité<sup>(4)</sup> » sont interconnectés par des « corridors écologiques<sup>(5)</sup> ». Les continuités écologiques sont à la fois terrestres (trame verte) et aquatiques (trame bleue).

<http://www.blogdesbourians.fr/prayssac-cree-des-corridors-pour-la-biodiversite/>

La trame verte et bleue est aussi un outil d'aménagement du territoire qui a trois objectifs :

- un objectif environnemental de préservation de la biodiversité et des ressources naturelles,
- un objectif social lié aux bénéfices immatériels que les humains peuvent tirer de l'environnement naturel (santé, bien-être, loisirs...),
- un objectif économique lié aux besoins d'approvisionnement des activités humaines (eau potable, nourriture) et aux opportunités de création de nouvelles filières génératrices d'emploi (filiale bois, tourisme...).

La politique de la trame verte et bleue est déployée aux niveaux national, régional, départemental et local.

L'État fixe le cadre et veille à la cohérence sur le territoire.

La région élabore les documents de planification régionaux (SRCE : schéma régional de cohérence écologique) pour identifier la trame verte et bleue à l'échelle de la région.

Les départements gèrent les espaces naturels sensibles et assurent la restauration des continuités écologiques.

Les collectivités locales et les communautés de communes/agglomérations prennent en compte les continuités écologiques dans leurs documents d'urbanisme (PLU : Plan Local d'Urbanisme, PLUi : PLU intercommunal, SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale).

Les entreprises peuvent agir pour aménager leurs sites en préservant les continuités écologiques et réduire leur impact sur l'environnement.

Les agriculteurs et les forestiers ont un rôle important dans la préservation des continuités écologiques.

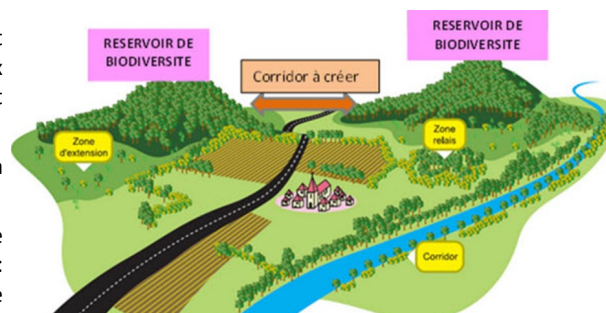
Les citoyens et les associations peuvent agir à leur niveau dans leur jardin.

Voici quelques exemples de prises en compte de la trame verte et bleue au niveau national, régional, communal, associatif et individuel.

Les infrastructures routières et ferroviaires sont l'un des risques de rupture des continuités écologiques. Tous les nouveaux projets tiennent compte maintenant de la trame verte et bleue. Les infrastructures peuvent ainsi bénéficier d'aménagements tels que des passages à faunes ou écoducs. Il peut s'agir de tunnels à petite faune, des ponts végétalisés pour grande faune, de batrodoc ou crapauduc pour le passage des amphibiens. Entre Larchant et Villiers sous Grez, un crapauduc a été réalisé avec le concours du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français (PNRGF).

La préservation et la restauration des continuités écologiques sont prises en compte dans l'élaboration des PLU et PLUi. Le zonage permet de délimiter les zones constructibles et non constructibles, afin d'empêcher les ruptures des continuités écologiques. La trame verte et bleue est un atout pour les collectivités locales. Ses bénéfices sont multiples : amélioration du cadre de vie et de l'offre de loisirs, valorisation de l'économie locale. Concrètement, il peut s'agir de la création de voies douces (sans véhicule à moteur) le long d'un corridor écologique, d'un espace végétalisé en cœur de village qui devient un îlot de fraîcheur et un refuge de biodiversité, de l'intégration paysagère de bâtiments agricoles avec plantations de haies.

Au niveau communal, il est possible d'engager des actions qui s'intègrent dans la stratégie trame verte et bleue. C'est le cas à Recloses. Ainsi, la mise en place de l'extinction partielle de l'éclairage permet d'éviter les ruptures de continuités écologiques et de préserver la biodiversité. Pour la gestion des espaces verts, Jérôme, notre employé communal, n'utilise aucun pesticide et pratique le fauchage tardif de certaines zones. D'autres projets sont en cours tel que l'aménagement d'un sentier de découverte du village (nature et patrimoine), lauréat des « projets participatifs de la région Île-de-France ».



Les associations peuvent aussi avoir un rôle à jouer dans la préservation de la trame verte et bleue. À Recloses, l'association Esprit des Jardins a souhaité s'impliquer dans le fleurissement du village. Lauréate d'un « projet écologique participatif de la région Île-de-France », elle va pouvoir investir dans l'achat d'une serre pour produire les végétaux locaux qui seront utilisés dans le village et ainsi préserver les réservoirs de biodiversité.

Chaque habitant peut aussi agir dans son jardin ou devant chez lui. Quelques conseils : ne pas utiliser de produits phytosanitaires, planter des espèces locales, ne pas introduire d'espèces invasives, planter des haies variées d'essences locales, composter, installer des nichoirs et des hôtels à insectes, éviter les clôtures qui ne laissent pas passer les petits animaux comme les hérissons.

Gilles CLUGNAC  
Commission Écologie et Développement Durable

(1) Biodiversité : elle est caractérisée par 3 éléments : la diversité des milieux de vie ou écosystèmes (par exemple une forêt, une mare, un jardin), la diversité des espèces qui vivent dans ces milieux et la diversité génétique de chaque individu.

(2) [https://www.wwf.fr/sites/default/files/doc-2020-09/20200910\\_Synthese\\_Rapport-Planete-Vivante-2020\\_WWF-min.pdf](https://www.wwf.fr/sites/default/files/doc-2020-09/20200910_Synthese_Rapport-Planete-Vivante-2020_WWF-min.pdf)

(3) Continuité écologique : association de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques.

(4) Réservoir de biodiversité : zones vitales, riches en biodiversité où les individus peuvent réaliser l'ensemble de leur cycle de vie (reproduction, alimentation, abri...).

(5) Corridors écologiques : voies de déplacement empruntées par la faune et la flore qui relient les réservoirs de biodiversité.